

MAI 2025

PROTECTION SOCIALE COMPLÉMENTAIRE SCANDALE A BERCY !

Scandaleux !

Bercy nous a informé jeudi 22 mai du choix de l'opérateur pour la santé et la prévoyance obligatoire à compter du 1^{er} janvier 2026. Le choix s'est porté sur ALAN, une start-up pour la santé, sans réseau physique (100 % numérique), financée par des spéculateurs ; et la GMF pour la prévoyance.

Il s'agit d'une volonté politique de confier au secteur marchand et à la concurrence la santé des agents et les compléments de salaires en cas de maladie et d'invalidité (PSC Prévoyance). **C'est encourager la fin du système solidaire mutualiste.** Ce dispositif de la PSC, étendu du privé au public par le gouvernement, vise, par la concurrence, à offrir aux assurances un énorme marché : 5,2 millions de fonctionnaires en activité. Or ALAN et les compagnies d'assurance doivent intégrer dans leur « équilibre financier » la rémunération de leurs propriétaires que sont les actionnaires. Si dans un premier temps, pour se faire une place au soleil, elles peuvent compresser leurs coûts, voire ne pas faire de bénéfices, à un moment elles devront en faire et leur coût augmentera ou la qualité de leurs prestations diminuera.

Les fédérations syndicales se sont unanimement insurgées contre ce choix contraire à ce qui a été systématiquement porté et ont voté contre le choix du ministère.

Nous refusons de voir :

- **notre protection sociale complémentaire privatisée et déshumanisée**
- **notre salaire ponctionné de force pour alimenter des fonds de pensions**

L'intersyndicale prépare la riposte et nous vous invitons toutes et tous à vous investir dans ce combat.

Le ver était dans le fruit

Le choix d'ALAN comme prestataire de notre complémentaire n'est que l'aboutissement d'un processus initié sous Hollande en 2016 avec l'**Accord National Interprofessionnel (ANI) que la CGT n'avait pas signé**. La loi qui en est issue a ouvert en grand la porte aux compagnies d'assurance, les mutuelles étant soumises aux mêmes règles depuis les directives européennes. Cette loi, dite de Sécurisation de l'emploi, a imposé à partir de janvier 2016, la négociation dans les

entreprises pour la mise en place de contrats collectifs de complémentaire santé avec participation obligatoire des employeurs.

Cette loi est dangereuse, elle crée une véritable fracture sociale entre salariés et non salariés, entre individus et familles, car l'employeur ne reconnaît que le salarié, qu'il assure bien souvent à minima. Les retraités sont souvent exclus des accords de branche. Aux Finances, nous avons pu réintégrer aux forceps les retraités dans l'accord cadre, mais c'est cependant avec des cotisations très élevées.

Depuis cet ANI, on voit se mettre en place un système à plusieurs étages :

- une sécurité sociale de base obligatoire, remboursant de moins en moins
- une complémentaire santé, également obligatoire, proposant un panier de soins moyen ou minimum
- pour qui peut se l'offrir, une sur-complémentaire.

Il s'agit bien du démantèlement de notre système solidaire.

La CGT revendique l'avènement du 100 % Sécu !

Pour les banques-assurances, ces marchés des mutuelles des fonctionnaires constituent un débouché alléchant, avec des recettes garanties et payées rubis sur l'ongle par l'État.

Ces organismes à but très lucratif auront le beurre et l'argent du beurre : d'un côté une clientèle captive qui lui assure des recettes régulières, d'un autre côté un financement public (État et collectivités territoriales) dont une partie alimentera profits et dividendes !

Les organismes comme ALAN savent présenter des offres très compétitives pour les marchés des contrats collectifs santé, grâce à leurs liens avec les hauts cadres administratifs qui pratiquent allègrement le va-et-vient entre public et privé.

En ce qui concerne les mutuelles, dont la MGEFI, il y a tout lieu de craindre que si elles perdent le marché de la santé et donc les rentrées financières des agents en activité, elles seront contraintes de mettre la clef sous la porte. Elles ne pourront certainement pas fonctionner avec les seules recettes des retraités, même en augmentant fortement leurs cotisations.

Fiches de signalement à la DDFIP Moselle : ça explose !

Depuis le début de l'année 2025, le nombre de fiches de signalement à la DDFIP Moselle est en très forte augmentation (cf. compte rendu de la dernière formation spécialisée https://57.cgtfinancespubliques.fr/IMG/pdf/compte_rendu_fs_23.04_25.pdf).

Sur les 10 derniers jours, 9 nouveaux signalements ont été rédigés par des agents dans SignalFIP, portant à 38 signalements depuis le début de l'année (contre 20 sur la même période en 2024).

Une majorité des signalements sont des agressions verbales, injures, menaces, venant des usagers. L'autre tendance lourde est l'importance du nombre de fiches internes entre agents (10 depuis le début de l'année).

Avec un nombre important de postes vacants, des suppressions d'emplois incessantes, les services sont sous tensions.

Pour la CGT Finances Publiques, il est important que l'ensemble des collègues utilisent les fiches de signalement pour ne passer sous silence aucun acte jugé comme inconvenant.

Les fiches de signalement enclenchent une étude par le service RH et les acteurs de prévention, permettant de condamner les actes répréhensibles et protéger les agents.

Pour que vos représentants du personnel exercent pleinement leur rôle, il est important qu'ils puissent consulter l'incident signalé, sinon il s'agit uniquement pour eux d'un nombre de fiches anonymes sans contenu, les incidents étant traités uniquement par la direction locale (cf. copie d'écran ci-dessous)

Consultation par les représentants du personnel ?

Je souhaite que cet incident soit consultable par les représentants du personnel siégeant en formations spécialisées * : ☒ Oui ☐ Non

Si vous choisissez "Non", les représentants du personnel siégeant en formations spécialisées auront accès à une version anonymisée de votre signalement d'incident.

La Direction Générale des Finances Publiques, en tant que responsable de traitement, traite vos données à caractère personnel à des fins de gestion des signalements relatifs à des incivilités ou tout autre acte répréhensible, ainsi que pour l'élaboration de statistiques portant sur la nature des incidents signalés. Pour en savoir plus sur le traitement de vos données cliquez sur le lien « Protection des données personnelles » situé en bas de page.

Retour sur l'enquête CGT « Lutte contre les discriminations à la DGFIP »



La CGT Finances Publiques a réalisé en ce début d'année une grande enquête sur les discriminations auprès des collègues de la DGFIP.

Force est de constater à l'aune des premiers résultats qu'elles existent bien et qu'elles sont dévastatrices pour les agents ayant eu à les subir.

49 % des agentes et agents ayant répondu ont été victimes de discrimination à la DGFIP et 42 % ont été témoins de discriminations.

Ces chiffres conséquents sont à mettre en rapport avec ceux du Défenseur des droits qui indique que 34 % de la population active rapporte des expériences de discrimination dans l'emploi au cours des 5 dernières années.

Les discriminations à la DGFIP, ce serait 15 points de plus que la moyenne de la population active !!

Parmi les conséquences néfastes rapportées :

- 75 % déclarent s'être repliés sur eux-mêmes
- 69 % déclarent une perte de confiance en soi
- 69 % déclarent une envie de quitter son emploi ou de faire une mutation
- 67 % déclarent une angoisse de retourner au travail

Ce questionnaire nous permettra de mieux combattre ces discriminations inadmissibles.

Déjà 118 000 signataires de la pétition pour le rétablissement de la prise en charge à 100% en cas de maladie et la suppression du jour de carence !

Si vous ne l'avez pas encore signée, il est encore temps !

https://www.lespetitions.fr/petition/org/intersyndicale/maintien_remuneration_cmo



SUPPRESSIONS D'EMPLOIS CHEZ ARCELOR : LA FRANCE A BESOIN DE SON ACIER

Le géant de l'acier ArcelorMittal a annoncé un plan social d'ampleur en France avec 636 suppressions d'emplois sur le territoire. Le site de Florange va être une nouvelle fois fortement touché avec près de 200 suppressions d'emplois.

Comment défendre un modèle où des sociétés touchent de l'argent public, versent des dividendes et licencient en masse, pour finalement détruire l'outil de production. Si rien n'est fait, la production d'acier va disparaître de la France et de l'Europe, alors que cette industrie est hautement stratégique.

Pour la CGT la solution réside, comme en Italie et au Royaume Unis, dans la nationalisation de l'acier français, seule capable de préserver l'industrie et les emplois.

<https://www.20minutes.fr/societe/4153228-20250513-arcelormittal-metal-mittal-centaines-salaries-menaces-manifestent-colere>



APPEL DE LA CGT FINANCES PUBLIQUES 57 A PARTICIPER A LA MARCHE DES FIERTÉS LE 14 JUIN A METZ



La CGT défend l'égalité des droits pour tous et toutes contre toutes formes de discrimination (sexisme, racisme, à l'encontre des personnes en situation de handicap, à l'encontre des personnes lesbiennes, gays, bisexuelles ou transgenres – LGBTphobies). C'est inscrit dans les statuts et repères revendicatifs de la CGT. Au fondement des valeurs de la CGT, l'égalité des droits s'oppose à toute forme de domination et d'exploitation humaine. Ces valeurs sont le moteur de la lutte de classe et de masse, pour un monde juste, un monde de paix.

Au niveau du travail le dernier baromètre LGBT+ (outil pour mesurer et améliorer l'inclusion des personnes LGBT+ au travail) fait ressortir que plus de 50 % des personnes LGTB+ ont été discriminées au moment de l'embauche ou sur leur lieu de travail.

Pour toutes ces raisons la CGT Finances Publiques appelle les agents et agentes de la DGFIP à participer à la marche des fiertés qui aura lieu à Metz ce 14 juin.

Bulletin d'adhésion

NOM : Prénom :
Grade : Échelon : Indice : Temps partiel :
Résidence administrative
Adresse personnelle

Sollicite mon adhésion à la section CGT Finances Publiques de la Moselle.

À, le Signature :

Bulletin à renvoyer par courriel à cgt.ddfip57@dgfip.finances.gouv.fr

